



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E127635

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2004
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 25/03/2016
144 128

Raison sociale : E2S
13 BD HELENE
83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON 2004B01249

Téléphone : 04 94 07 43 16
Portable : 06 17 84 47 60

Fax :

Siret : 478 716 939 00010

Code NACE : 7112B

Numéro caisse de congés payés : 90 04438

Site Internet : www.e2solaire.com
E-mail : cputod@e2solaire.com

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310012058

Responsabilité légale :
PETIT RAPHAËL GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0310012058

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 14 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5132	Installation de chauffe-eau solaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ²	29/09/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	23/06/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	03/07/2021
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement comprise entre 36 kVA et 250 kVA	03/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	29/09/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.